

Date de convocation : 9/02/2016

Date d'affichage : 9/02/2016

REUNION DU 15 FEVRIER 2016

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni le quinze février 2016 à 18 H 30 en mairie, sous la présidence de M. Alain HENOCQUE, Maire.

Etaient présents : A. HENOCQUE – BARBE P- BIGOT N- DEVAUCHELLE M- CAILLEUX M - GALAND F- TIRE M-H- DAMIS C- DEVILLER C- CRUSEL E- BOURDELET C- DOUZENEL J-J- MALLET D-

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M- BLONDIN Eric a donné pouvoir à Monsieur BARBE Philippe

M- MAQUIGNY Benoît

M- BOURDELET Cédric

Secrétaire de séance : Madame BIGOT Nora

Monsieur le Maire avant d'entamer l'ordre du jour, fait lecture de l'article paru dans le courrier picard de ce lundi 15 février 2016 concernant la demeure d'Hautebut, ainsi que des deux courriers adressés par Monsieur SANSOM à Monsieur Xavier BERTRAND et Monsieur Emmanuel MACQUET. Monsieur le Maire explique que sans l'aide des politiques, il ne voit aucune issue.

- 1) Procès-verbal de la réunion du 23 novembre 2015 : adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour :

- Modification de l'article 14 du cahier des charges pour la location des huttes.
- Sollicitation de la DETR pour récupérer une subvention pour le camping.

L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité accepte les deux ajouts à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire laisse donc la parole à Monsieur BARBE :

- 2) Modification de l'article 14 du cahier des charges pour la location des huttes

Monsieur BARBE explique que la date actuelle est totalement incohérente avec la date réelle de paiement des locations des huttes. Monsieur BARBE explique qu'il est nécessaire de modifier la date limite de paiement qui est actuellement au 15 mars.

Monsieur BARBE fait lecture du projet d'article modifié.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier la date au 31 juillet, les titres de paiement seront envoyés début mai.

Il précise également qu'il convient que les titres soient envoyés rapidement par la Trésorerie.

Madame CRUSEL intervient en expliquant qu'automatiquement les adjudications seront décalées.

Monsieur BARBE précise que trois actions de chasse ne seront pas renouvelées en 2016 suite à des courriers reçus en Mairie dernièrement.

3) Projet de convention de mise à disposition du plan d'eau

Monsieur BARBE explique que Monsieur le Maire a reçu dernièrement le Lieutenant Charlotte LEROY du Centre de Secours de Friville- Escarbotin pour une autorisation d'utiliser à titre gratuit le plan d'eau sud pour des manœuvres 4 à 5 fois par an.

Se pose le problème de l'assurance, Monsieur BARBE va se renseigner à ce sujet. Monsieur DEVILLER propose de rajouter une clause concernant l'assurance.

La convention pourra être renouvelée chaque année.

Monsieur BARBE propose une date de convention à partir du 1^{er} mars jusqu'au 31 juillet.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

4) Demande de subvention exceptionnelle du Centre de Secours d'Ault

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention du Centre de Secours d'Ault pour l'organisation du Congrès Départemental du 3 septembre 2016. Cette manifestation annuelle réunira plus de trois cent Sapeurs-Pompiers de tout le Département ainsi que diverses autorités.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 200€.

Arrivée de Monsieur CAILLEUX Maurice à 19h25.

5) Demande de subvention du Collège de Mers Les Bains

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention du Collège de Mers Les Bains pour le séjour en classe de neige. 6 enfants de la commune sont concernés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer la somme de 40€ par élève soit la somme de 240€.

6) Demande de subvention CFA Dieppe

Le CFA de Dieppe demande une subvention au titre qu'un apprenti est actuellement en formation au CFA.

L'ensemble du Conseil explique que la commune ne peut aider tous les établissements d'enseignements.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande de subvention.

7) Demande de subvention Garderie Les Lutins à Eu

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de la commune d'Eu pour une subvention pour la Garderie Les Lutins à hauteur de 0.6€ par heure et par enfant.

Une liste des enfants concernés aurait été appréciée, et la garderie doit certainement pratiquer un tarif plus élevé pour les enfants non domiciliés sur la commune d'Eu. Il s'agit également d'une décision des parents de faire appel à cette garderie.

L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité est défavorable à l'octroi d'une subvention.

8) Demande d'aide financière

Monsieur GAILLARD Pierre sollicite une aide financière suite à son départ au Canada pour y suivre des études.

Madame MALLET explique que chaque étudiant pourrait demander une aide financière.

Madame BIGOT explique également que les études coûtent chers à tous les étudiants.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas donner suite au risque d'avoir trop de demandes à l'avenir.

9) Demande de subvention médaille militaire

Monsieur le Maire fait lecture de la demande de subvention pour la médaille militaire de la Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire 716^{ème} section Bresle et Vimeu.

L'ensemble du Conseil Municipal à l'unanimité, convient de donner la même chose que l'année dernière soit 30€.

10) Concessions de terrain cimetière

Monsieur le Maire explique qu'il ne reste que 7 places au cimetière.

Les concessions perpétuelles sont actuellement à 75€.

A ce jour, il serait préférable de supprimer les ventes de concessions dites « perpétuelles » et de passer à cinquante ans maximum au tarif de 150€ pour les habitants de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide les nouveaux tarifs comme suit :

Columbarium tarif inchangé 600€ pour 50 ans

Concession pour 50 ans :

habitants de la commune : 2m² : 150€ 4m² : 250€

hors commune : 2m² : 460€ 4m² : 920€

Reprise de concession : différents devis sont présentés :

- Pompes funèbres du plateau Picard : 2 490€ TTC
- Ets Carbonnier : 1 120€ TTC

Tarif par concession.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission travaille sur ce dossier. Le recensement a été effectué, il y aurait une cinquantaine de tombes concernées.

Mme DEVAUCHELLE se charge de constituer une commission.

2^{ème} ajout à l'ordre du jour :

11) Sollicitation d'une subvention à la DETR pour le camping.

Monsieur CAILLEUX Maurice fait état d'une liste des divers travaux d'aménagement du camping qu'il convient de prévoir.

Il est présenté à l'assemblée délibérante le projet d'aménagement des abords du Camping et d'accès à la plage ainsi que la mise en conformité.

Pour un montant estimé à 18 362.63€ HT correspondant aux devis présentés :

- Jardinerie BOLLE 1 136.25€HT
- Jardinerie BOLLE 2 018.18€HT
- GEDIMAT 11 358.20€HT
- EURL D.M.S.I 3 850€HT

Clôture totale du camping : en principe 850m de clôture à prévoir.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux-2016) et arrête le plan de financement suivant :

Subvention ETAT D.E.T.R : 20 à 25%

12) Divers

Le surf casting demande l'autorisation d'organiser des concours sur la plage d'Hautebut aux dates suivantes :

- Samedi 28 mai de 14h à 18h (4 chalets)
- Samedi 6 août de 12h à 16h (vieille ferme)
- Samedi 29 octobre de 18h à 22h (descente à bateaux)

Des arrêtés seront pris pour assurer le bon déroulement de ces concours.

Remerciements de Mr BLONDEL pour le colis de fin d'année.

Départ de Monsieur CAILLEUX à 20h30

Monsieur le Maire informe qu'une branche d'arbre est tombée sur le monument aux morts sans faire de dégâts.

Monsieur BARBE explique que les arbres sur la place prennent de l'ampleur, il serait préférable de diminuer la hauteur ou de couper à la base.

Avancée des travaux de l'Eglise, les délais sont bons. Il y a pas mal de découvertes. D'autres demandes de subventions ont été demandées.

Mr DEVILLER évoque la cabane bâtie dans le marais. Monsieur BARBE répond qu'il se renseigne auprès du Syndicat Mixte.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur un souci avec la location de la salle des fêtes. La salle a été réservée par des particuliers pour le 25 juin en mairie bien avant le calendrier des fêtes. Cependant, les associations étant prioritaires sur la location de la salle, l'Harmonie Municipale avait donc prévue une soirée dansante à l'occasion de la Fête de la musique.

Il s'agit d'une erreur fortement regrettable, l'Harmonie Municipale a donc annulé sa soirée.

Monsieur le Maire précise que Stéphanie Varin, la secrétaire, gèrera désormais les réservations de salles. Il précise également que le calendrier des fêtes devra être fait pour début octobre maximum et il sera géré par Mme BIGOT.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21H.